

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 09 mai 2022 de 18h30 à 21H00.

Etaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DESIRANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, MEXIQUE Béatrice, PERRIN Céline, SERVENAY Caroline et STEPHAN Murielle

Absentes excusées : FRAPART Stéphane a donné procuration à FRAPART Yves, MAURY Édith a donné procuration à DEFORGE Marc, MEXIQUE Bruno a donné procuration à Mexique Béatrice.

Absents : LABARRE Alexis, LINCOLN Anne

Secrétaire de séance : MEXIQUE Béatrice

Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 11 avril 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2021

Le compte de gestion, correspondant en tous points au compte administratif, est adopté par l'assemblée, à l'unanimité.

Compte administratif 2021

Après lecture du document et analyse des différents chapitres du budget, il en résulte que le compte administratif 2021 présente :

Un excédent de fonctionnement d'un montant de : 344 795.97 €

Un déficit d'investissement d'un montant de : 133 466.29 €

Qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Charges à caractère général	106 298.21 €	
	Charges de personnel	92 728.66 €	
	Atténuations de produits	18 759,00 €	
	Opérations d'ordre entre section	19 010.54 €	
	Autres charges de gestion courante	27 542.77 €	
	Charges financières	11 798.85 €	
	Charges exceptionnelles	762.25€	
	Excédent 2020		185 626.28 €
	Atténuation de charges		388.19 €
	Produits des services		78 265.61 €
	Impôts et taxes		139 268.00 €
	Dotations et participations		121 278.62 €
	Autres produits gestion courante		32 659.19 €
	Produits financiers		0,24 €
	Produits exceptionnels		51 379.72 €
	Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 830.40€
Total Fonctionnement	276 900.28 €	621 696.25 €	

		Dépenses	Recettes
Investissement	Remboursement d'emprunts	40 124.33 €	
	Immobilisations incorporelles	53975.42 €	
	Subventions d'équipement	1 052.10 €	
	Immobilisations corporelles	357 041.42 €	
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 830.40€	
	Opérations patrimoniales	2 400.00€	
	Excédent 2020		22 883.85 €
	Emprunts et dettes assimilées		262 178.85€
	Opérations d'ordre entre sections		19 010.54 €
	Dotations		26 432.04 €
	Opérations patrimoniales		2 400.00€
	Total investissement	466 371.57 €	332 905.28 €

Monsieur le Maire après avoir transmis la présidence du vote au doyen de l'assemblée quitte la salle du conseil accompagnée de la secrétaire.

Madame Françoise DÉsirANT procède au vote.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil.

Affectation des résultats 2021

Le solde de fonctionnement (+344 795.97€) – déficit d'investissement (- 133 466.29 €) - les restes à réaliser de (-102 877.62€) soit **108 452.06 €** est reporté en fonctionnement sur le budget 2021.

La somme de 236 343.91€, qui correspond au besoin de financement en investissement (133 466.29+102 877.62) va être inscrite au compte 1068 en recette d'investissement.

L'affectation des résultats est adoptée par l'assemblée, à l'unanimité.

Revalorisation des indices de loyers

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'indice de revalorisation de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2022 est fixé à 133.93, soit une hausse de 2.48% en un an. Le loyer du 2^{ter} passera ainsi de 725.67€ à 743.66€ au 1^{er} juillet. (charges de 4€ en sus). L'ensemble du conseil municipal juge préférable de ne pas appliquer la revalorisation des indices de loyers concernant les 3 maisons communales pour cette année. En ce qui concerne le loyer du logement qui jouxte la salle des fêtes, une décision sera prise lorsque l'indice et le montant de la revalorisation seront connus.

Il est rappelé qu'une des maisons est actuellement inoccupée. Monsieur le maire informe que des visites ont déjà eu lieu, mais sont restées sans suite. Une élue demande si une annonce sur le bon coin a été déposée. Monsieur le maire indique que celle-ci sera faite dans les prochains jours.

Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que suite à l'ordonnance et au décret du 07 octobre 2021, les actes réglementaires et ni réglementaires, ni individuels des collectivités doivent faire l'objet, à compter du 01 juillet 2022, d'une publication électronique. (à l'exception des actes individuels : Permis de construire, permis d'aménager, arrêté de non-opposition aux DP, arrêté de péril qui sont nominatifs). Cependant, pour les collectivités de moins de 3500 habitants, le conseil municipal peut délibérer afin de choisir le mode de publicité applicable sur le territoire de la commune : par voie d'affichage, par publication sur papier, par publication électronique.

A défaut de délibération, c'est la règle de la publication électronique qui s'applique. Après une courte délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la voie d'affichage comme mode de

publicité des actes. Toutefois, les compte-rendu de réunion de conseil seront toujours disponibles sur le site internet de la mairie.

Décision modificative

Monsieur le maire explique au conseil que le contrôleur des finances publiques a informé la mairie que les opérations d'amortissements au chapitre d'ordre 042 en dépenses de fonctionnement (7 348.00€) ne sont pas équilibrées avec les opérations 040 en section d'investissement. (7 347.23€)

Les opérations d'ordre d'investissement au chapitre 041 ne sont pas équilibrées en dépenses (6 669.68€) avec les recettes (5 000€). Il est préférable de corriger cette erreur au plus tôt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, la décision modificative comme suit :

Au chapitre 041 en dépenses d'investissement : - 1 669.68€

Au chapitre 040 en recettes d'investissement : +0.77€

Au chapitre 21, article 2157 : Matériel et outil de voirie : +1670.45€

Questions diverses

Suite aux élections présidentielles, Monsieur le Maire rappelle au conseil, qu'il est strictement interdit de mettre à disposition des bulletins blancs sur la table de décharge. Cela peut entraîner l'annulation de la totalité des votes de la commune.

Pour l'organisation des élections législatives des 12 et 19 juin prochains, Monsieur le maire informe le conseil que le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00. Un planning de tour de garde (5 créneaux de 2h00) est mis en place. Des écuriots volontaires se sont déjà inscrits.

Les travaux de la salle des fêtes ont débuté. Monsieur le maire informe les élus de l'avancement des travaux et leur annonce que des travaux supplémentaires seront à prévoir.

Monsieur le maire annonce à l'ensemble du conseil le souhait de madame Malagies Amandine de démissionner de ses fonctions d'élus. Cette démission prend effet le 09 mai 2022. Une copie sera envoyée en préfecture pour information.

Une élue informe le conseil que la reprise de la chorale a eu lieu mercredi 4 mai. Les chanteurs se réunissent tous les mercredis de 19h30 à 21h00 à l'ancienne école. Pour y participer, il suffit d'être membre de l'association Familles Rurales d'Écurey. (adhésion 26€ par an)

Une élue demande à ce qu'un petit rappel soit fait sur les jours et horaires des tontes de pelouse et les feux de déchets verts.

Le terrain situé en face de la mairie est à l'abandon, les employés communaux se chargeront de l'entretien de celui-ci.

Un élu remarque que depuis quelques jours, une cabane de chantier est stationnée chemin des hauts, toutefois aucune demande de travaux n'a été faite auprès de la mairie.

Un point est fait pour le week-end « Écurey en fête ». Nous avons besoin de volontaires pour la préparation de la brocante et du marché : rendez-vous samedi matin 9h00 au terrain d'aviation pour aider à délimiter les zones de parking, les zones des stands et baliser les accès. Un appel aux volontaires sera fait, ainsi que pour le lundi afin de procéder au nettoyage. Il est rappelé que par mesure de précaution et de sécurité à cause de la course de triathlon organisée par Kronos le dimanche 15 mai, aucun départ des exposants ne sera autorisé entre 8h00 et 17h00 .

Prochaines réunions

Réunion PLUi : mercredi 11mai 2022 à 17h00

Écurey en fête dimanche 15 mai 2022

Assemblée Générale ADMR : mercredi 18 mai 20h30

Réunion publique Mr DE courson : mercredi 18 mai à 18h30

Réunion AF : jeudi 19 mai 2022 à 9h00

Conseil municipal : lundi 13 juin 2022 à 18h30